

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

GARANTIE REVENU DES AGRICULTEURS - (N° 3681)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Bompard

ARTICLE PREMIER

A la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« syndicats agricoles sont conviés à y participer »

les mots :

« organisations représentatives des consommateurs, producteurs et entrepreneurs du secteur est invitée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Toutes les parties prenantes doivent être invitées.